

En Juin 1940 on me nomma pour si la
226^e Cie de TE à BRAM (Aude). Cette Cie
étaient constituée par des boulanger, qui fabriquaient
du pain pour l'armée.

Peu de temps après je fus affecté au
bureau de la Cie comme employé de bureau.

En contact avec le C. du camp de Bram, on y
voulait en la ~~pain~~ fournissant du pain pour le
camp que nous pensions être utile pour le
ravitaillement de l'armée.

J'ai organisé le P.E. dans la Cie avec Aubuis
GOMEZ, fin 1940.

Plus tard la CIE 226 fut changé et est devenue
le 318 Groupe de Travailleurs Etrangers. Un fort
contingent d'israélites est venu s'ajouter aux
espagnols.

Étant responsable du bureau, les corps ~~de~~ d'identité
~~étaient~~ ainsi que les cartes étaient à mon
disposition. J'étais en relation avec Tomis
Moutin du Groupe 422 dont les hommes étaient
à Carcassonne pour faciliter les documentations
(fiche d'identité).

Un moment de l'entrée des allemands dans
la "Zone libre" une compagnie d'allemands
vint s'installer dans notre camp. et le pain
qui on fabriquait fut destiné à l'armée alle-
mande.

Nous fournissons du pain aux groupes
d'espagnols du maquis notamment à Saissac.
Un jour un camarade fut arrêté par les
gendarmes quand il transporta un sac de
pain qui venait de la boulangerie allemande.

Ramené au camp, le commandant allemand lui retira la documentation et la donna au commandant français Fouquier. comme je dis j'étais alors chef du bureau je pris note des renseignements de la carte et j'envoyais au commissaire à bicyclette pour prévenir de son arrastation. Au moment de l'interroger pour qu'il dénonce qui lui dénatura le pain, on s'arrangea pour qu'il ne connaisse personne, et finalement fut libéré. Ce commissaire espagnol forma part du Comité de libération de carcassonne.

Au moment des déportations de juifs, notre camp fut utilisé pour les rassembler et établir la liste avant leur déportation. Etant au bureau je me chargeais de prévenir les plus connus pour qu'ils s'évadent. Plusieurs purent s'évader notamment un mécanicien dentiste polonais. Trois employés du bureau juifs purent prévenir pour qu'ils ne reviennent pas le lendemain. Au seul Charles KOLM ne revint le lendemain, les deux autres FREUND et MAYEROFFER purent s'évader.

Dépendant du Groupe de BRAM, il était fait un chantier de coupe du bois pour la boulangerie située à Chalabre (Aude). Cela me permettait d'envoyer des travailleurs espagnols ou juifs pour se cacher, ensuite ils passaient au magasin.

Les sortes furent de voie ferrée, la documentation pour la circulation des C. dans le secteur, étaient faits de partir du ~~comptoir~~ contournement du Groupe.

En 1944 je prestais à former partie de la 2^e Brigade de Guerrilleros, mais restant détaché à Bram pour faciliter des renseignements et documentation.

Entre les C. qui venaient chercher des fiches d'identité se trouvait José BALLESTER. Il venait de temps en temps chercher des papier, du pain. Un jour d'un commun accord je lui

tenir ses fiches en blanc et un cachet pour pouvoir le faire passer et éviter d'avoir à le faire avec des faux cachets. J'appris après que le lendemain en allant à Limont fut arrêté par les allemands et assassiné. Les c. de Carcassonne me firent prévenir pour que je disperse quelque temps. L'alerte passée je repus ma place dans le groupe.

Plus tard, Aout 44, un agent de liaison de la 2^e Brigade me fut envoyé par l'EM. pour m'incorporer à la Brigade. Nous avons pris en camion et une voiture et avec un groupe de 10 nous nous sommes rapprochés de la 2^e Brigade où Guerrilleros au cours de la bataille dans les forêts de Joncon.

Je fus nommé chef de l'organisation de la Brigade et quelques jours après envoyé avec une partie de la Brigade dans l'Ariège pour renforcer la 3^e Brigade, dans les attaques de Riumat.

Ensuite nous avons défilé à Chalabre siège de l'EM de la 3^e Brigade, commandé par Royo. Il me désigna pour m'adresser à la population de Chalabre, à la gare où la mairie, pour annoncer la libération du Dep. Ensuite je revins à Camprodon (siège de l'EM de la 2^e Brigade).

Peu après une nouvelle organisation des forces de Guerrilleros fut décidée et nous passions à former le Groupement de Bataillons de sécurité.

Amicale des Anciens Guerrilleros
Espagnols en France F.F.I.

Section Départementale de l'Aude

PRÉSIDENT SUBIROS Jaime

Parc Lombard - 11300 LIMOUX

— Tél. : 31.13.62 —

Chalabres 16-6-1982

Estimado camarada Carmelo

Te adjunto como prometido en
Brayols la foto en la cual estás tú.

Como ves no ha salido muy bien,
pues el original es muy viejo, pero a pesar de
esto, se nos conoce a todos bastante bien.

Te reitero una vez más la alegría
que tuve al encontrarte al cabo de tantos años
y sobre todo en el sitio que fué y que represen-
ta para nosotros nuestro glorioso pasado.

Reíke un fraternal saludo que harás
extensivo a tu esposa de



EXPOSE DETAILLE DES FAITS

(voir "Renseignements - 2 : actes qualifiés de Résistance à l'ennemi")

Date d'entrée dans la Résistance	Nom du Mouvement	Noms des responsables
1 JANVIER 1944	Guerrilleros Espagnols Aude 5me Brigade	Antonio Molina Soriano Demetrio Penalver Domingo Castella Jacinto

Enumération des actions (préciser les lieux et dates)

Je soussigné :

CASTELLA JACINTO alias "ALCANTARILLA" ex sergeant de la 5me Brigade de Guerrilleros Espagnols de l'Aude, carte combattant n°44143 et C.V.R. n° 175663 ,

certifie sur l'honneur:

que Mr. Ybanez Carmelo Nuevo, né le 20 aout 1919 à PICON (Ciudad Real) Espagne et domicilié actuellement au n° 2 , rue 8 mai 1 945 à Bezons (95870), à appartenu à la 5me. Brigade de Guerrilleros Espagnols de l'Aude (F.F.I.) 1er. Bataillon, maquis de Joucou, depuis le 1er Janvier 1944.

Le 24 janvier 1944, fait partie du détachement qui mena l'action sur les chantiers de constructions près d'Usson, pour s'emparer d'une quantité importante d'explosifs destinés à la 5me Brigade

En Février 1944 affecté au maquis de Roullens, participe à plusieurs transports d'armes provenant des parachutages dans l'Hérault, que la 11me. Brigade de Guerrilleros Espagnols récupérait et qui étaient destinés aux unités de la 5me Brigade de l'Aude.

Le 1er Mai 1944 participe aux actions de sabotage de la voie ferrée entre Carcassonne et Bram.

Le 5 Mai 1944, sous le commandement de Demetrio Soriano participe aux combats de retardement au maquis de Roullens, permettant son repliement dans les bois de Chalabre. Participe également au combats qui opposa les forces du maquis de Roullens repliés aux troupes allemandes dans le col du Paradis.

Le mois de juillet 1944, est détaché au maquis de Picaussel sous le commandement de Castella Jacinto (Alcantarilla).

Le 7 aout 1944, participe dans le maquis de Picaussel à la défense de celui-ci contre l'attaque de troupes allemandes.

Replié au maquis de Querigut, participe à l'embuscade contre les troupes qui se retiraient du barrage de Puy Valador vers l'Espagne.

En aout 1944, participe aux combats pour la libération de la Haute Vallée.

Fin aout 1944, est affecté au Bataillon D de Sécurité, à Camurac et démisé le 31 Mars 1945.

Je lui livre la présente attestation pour valoir ce que de droit à la demande de l'intéressé.-

ATTESTATION

établie conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 juillet 1979

à l'appui d'une demande

- DE CARTE DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE
(Application de l'article 4 du décret n° 75-725 du 6 août 1975).
- DE CARTE DU COMBATTANT
(Article A. 137 du code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre).
- D'ATTESTATION DE DUREE DES SERVICES DANS LA RESISTANCE
(Rayer les mentions inutiles)

DEMANDEUR

NOM YBANEZ PSEUDONYME
pour les femmes mariées indiquer le nom de jeune fille

EPOUSE

Prénoms CAR. ELO
dans l'ordre de l'état civil

Date et lieu de naissance 20 aout 1.919 à PICON (Ciudad Realº) Espagne

Adresse actuelle rue 8 Mai 1945 N° 2 95870 BEZONS

Décorations et titres déjà obtenus

TEMOIN

NOM CASTELLA PSEUDONYME AGANTARELLA
pour les femmes mariées indiquer le nom de jeune fille

EPOUSE

Prénoms Jacinto
dans l'ordre de l'état civil

Adresse actuelle rue Auguste Catala Chalabre

Fonctions exercées dans la clandestinité : Grade sergeant à la 5me B.G.E.A.

Mouvement Guerrilleros Espagnols Lieux Aude

Homologué en qualité de F.F.C. F.F.I. R.I.F.

au titre de mouvement réseau unité

certifie sur l'honneur — que j'ai été personnellement et directement témoin des faits suivants :
— que des renseignements recueillis du fait de mes titres et fonctions dans la Résistance, il résulte l'exposé des faits suivants :

(rayer la mention inutile)

auxquels a participé M YBANEZ CAR. ELO

partie réservée au visa du liquidateur national

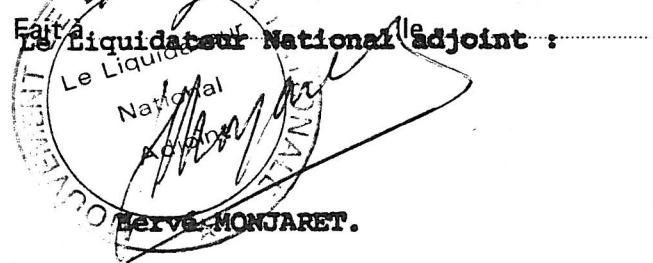
(Pour la carte du **Combattant Volontaire de la Résistance**)

Nom Prénom Qualité

Observations :

Je soussigné, Hervé MONJARET, Commandeur de la Légion d'Honneur,
Liquidateur National adjoint du M.L.N. ex-M.U.R., certifie valables
pour notre Mouvement les signatures de : *Hervé - Castella*

Signé :



RENSEIGNEMENTS

1 - Texte de l'article 4 du décret n° 75-725 du 6 août 1975 :

"Art. 4 — Après une période de deux ans suivant la publication du présent texte, les témoignages non contemporains des faits allégués ne pourront être pris en considération que dans la mesure où seront également produits des documents prouvant d'une manière irréfragable la réalité de ces faits.

A l'exception des témoignages dont les auteurs sont décédés antérieurement à ladite publication, leur rédaction doit remplir les conditions de forme et de précision fixées par arrêté du ministre des anciens combattants."

2 - Actes qualifiés de résistance à l'ennemi : (définis par l'article R.287 du code des pensions milit. d'inv.)

- a) Rédaction, impression, transport, distribution de journaux ou tracts clandestins (préciser la nature, la provenance des tracts ou journaux, le nombre et la cadence des transports ainsi que leur destination).
- b) Fabrication de fausses pièces d'identité pour les membres de la Résistance (préciser les moyens employés, le nombre et la destination).
- c) Fabrication et transport du matériel radio destiné à des émissions clandestines (préciser la nature et la destination du matériel).
- d) Fourniture volontaire et gratuite d'un local pour réunion d'un groupe clandestin (préciser l'emplacement du local, les périodes d'utilisation et la nature du groupe utilisateur).
- e) Hébergement gratuit de résistants traqués ou blessés, de militaires ou parachutistes Français ou alliés (préciser la durée d'hébergement, le nombre, la qualité et si possible le nom des personnes hébergées).
- f) Passage à titre gratuit, de résistants ou militaires hors du territoire occupé vers la France libre, les pays alliés ou non belligérants (préciser les lieux et dates des passages, le nombre, la qualité et si possible le nom des personnes "passées").
- g) Destruction ou sabotage de voies de communication ou de matériel (préciser le lieu et la date, la nature du matériel détruit, les résultats obtenus).
- h) Actions offensives ou défensives dirigées soit contre les forces de l'ennemi soit contre les autorités ou organisme sous son contrôle ou collaborant avec lui (préciser les dates, les lieux et l'importance des actions).
- i) Tentatives pour rejoindre les F.F.L. ou les forces d'Afrique du Nord (préciser la date et le lieu de la tentative ainsi que le résultat obtenu).
- j) Participation à des parachutages (préciser les dates et lieux ainsi que la nature et la destination des armes réceptionnées).
- k) Fourniture de renseignements (préciser les dates, la nature et la destination des renseignements).

PP/DMJ I6.OI.I979

18 JAN. 79-102580

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION CENTRALE DU SERVICE NATIONAL
BUREAU CENTRAL D'ARCHIVES
ADMINISTRATIVES MILITAIRES

Caserne Bernadotte
64023 PAU CEDEX

Tél. 32.84.44 Poste : 861

RÉPONSE à adresser à : Monsieur le Colonel
Commandant le BCAAM 64023 PAU cedex
sans indication de nom

Prière de joindre un timbre pour la réponse

Référence à rappeler
obligatoirement

BCAAM/IDENT/N.I.

Le Colonel PEYRAMALE
COMMANDANT LE BUREAU CENTRAL
D'ARCHIVES ADMINISTRATIVES MILITAIRES

Monsieur IBANEZ Carmelo

2 rue du 8 Mai 1945

95870 BEZONS

Monsieur,

j'ai le regret de vous faire connaître que vous
n'avez pu être identifié dans les archives détenues par mon Bureau.

En conséquence, faute de pièces justificatives officielles
je ne suis pas en mesure de donner une suite favorable à votre demande.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments
les meilleurs.

P.D. le Lieutenant LITFRSKI
Chef de la Section Identification



IBAÑEZ Carmelo
2 Rue 8 Novembre 1945
95870 BEZONJ



inc / ETR
[Repondez à]
IBANEZ

IBANEZ

P	C.A.A.M.	C
M		D
D	- 19 DEC. 1978	T
C	N°	O

ACFAT DECO IDOM

Besoin le 29 Novembre

Su FR. Pas de fiche

Mouvement le commandant du Bureau
d'Archives de la 16^e Région Militaire

Carcassonne (Aude)

Pique joints

- 1) Photocopie recto verso livret matricule FFI.
- 2) Photocopie recto verso carte identité Bataillon "D" fédérée FFI.

Mouvement le commandant

En vue de compléter mon dossier
pour la retraite, on me demande de fournir
des certificats pour la période 1944-1945

J'ai appartenu à la 5^e Brigade FFI
de la 2^e Division avec le grade de Lieutenant
Cette unité est détenue par la suite
Bataillon de fédérés Espagnols Bataillon
"D" cantonné à Camurac (Aude).
J'ai été mobilisé courant 1945 avec
le grade de Sergent Major.

Malheureusement je ne retrouve pas
la feuille de démobilisation. Je vous
 joins photocopie du livret et de la carte FFI

Je vous demande donc de bien
veiller à adresser une attestation qui
me permette de valider auprès de la
S.S. cette période.

Dans cette attente, je vous prie
d'agréer Mouvement le commandant, mes res-
pectueuses salutations



B. C. A. A. M.

Pau le 14. 12 - 1978

2398

(1)

ACFAT
DECO/
DOSN/ ETR

TRANSMIS EN COMMUNICATION à : ACFAT

"Pour identification" et recherches des
renseignements concernant JAMES - IBANEZ
Carmelo Né le 20-8-1919 à
CIUDAD REAL (Espagne) qui aurait
servi dans les F-FI - 5^e Brigade de
Guerrilleros Espagnols et au Bataillon de Secours
Espagnols - Bataillon "D" commandé à CANURAC
(Aude) à compter du 01-01-1944 à
Janvier 1945

P.J.H) 3 Photocopies de documents
1 lettre de l'interrogé

Le Chef de Section:

P.Q. l'Adjt REGNIER
Chef de Groupe



226

(1) rayer la mention non utilisée.

4

R E P O N S E

ACFAT 215.

5^e Brigade de Guerrilleros Espagnols et
Bataillon de Secours Espagnols. Btu D -
Par d'anciens.

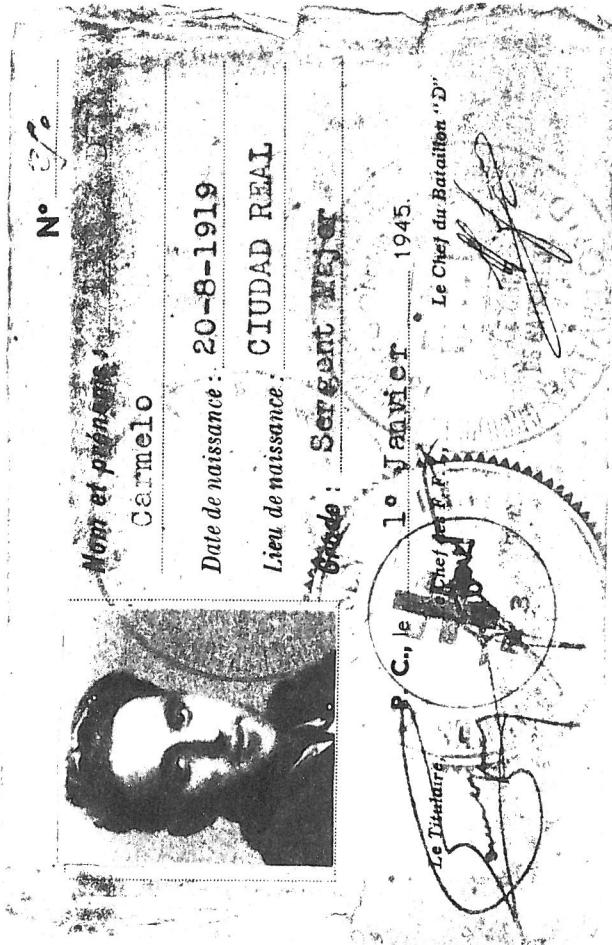
C.-e.-e H¹⁴⁵
du 3^e Btu de Secours Espagnols
stationné dans l'Aude

Interrogé non identifié

Pau le 20. 12. 78.

Le Capitaine ETIENNE
Chef de la Section ACFAT.





~~MINISTÈRE D'ÉTAT
CHARGE DE LA DÉFENSE NATIONALE~~

ÉTAT MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE

BUREAU CENTRAL
D'ARCHIVES ADMINISTRATIVES
MILITAIRES
64023 - PAU

A PAU, LE

TÉLÉPHONE 27.96.67

POSTE : 64

23 JAN 1974 006960

La correspondance doit être adressée sans indication de nom au :
COLONEL COMMANDANT LE B. C. A. A. M.
64023 PAU

N°

/ DOSN/2^oG

LE Colonel ANTONI
 COMMANDANT DU BUREAU CENTRAL
 D'ARCHIVES ADMINISTRATIVES MILITAIRES

à Monsieur LOPEZ-GOMEZ Restituto
 115 Boulevard de Ménilmontant

75011 - PARIS -

=====

Monsieur,

Par votre lettre en date du 02.01.1974 vous demandez une attestation pour votre appartenance aux Compagnies de Travailleurs Etrangers.

Afin de donner la suite qu'il convient à votre démarche, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître les dates exactes de présence à la Compagnie de Travailleurs Etrangers de l'ISLE - JOURDAIN (Vienne). Dans le cas où vous auriez été prisonnier, il y aurait lieu de me préciser :

- la date et le lieu de capture
- le stalag où vous avez été interné et le numéro matricule de prisonnier de guerre
- la date de votre libération.

Il est également indispensable de m'adresser tous les documents originaux qui pourraient se trouver en votre possession relatifs à cette période, lesquels vous seront transmis en retour, après exploitation par mes services.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Lieutenant VILLAGINES, Adjoint
 au Chef de la Section D. o s n



DEPORTATION OU INTERNEMENT POUR FAITS DE RESISTANCE

En cas d'internement ou de déportation, établir de manière précise et détaillée le lien de cause à effet entre les actions de résistance, l'arrestation, l'internement, et la déportation (dates - lieux-noms).

Avis du Colonel Lucien MAURY

officier de la Légion d'Honneur

Président des CVR de la Hte Vallée de l'Aude

Ex chef des unités AS de Picauzel

Secrétaire général du Comité d'Historie de la Résistance départ Aude

Chalabre Israël Je rappelle que les termes de Brigade, de Bataille, utilisés dans les formations de guérilleros espagnols, empruntés au vocabulaire conventionnel, désignent des formations-cadres à effectif beaucoup plus léger adapté à la guérilla. Exemple 1 brigade = 250 hommes environ répartis sur un département.

Il émet un avis très favorable

L. Maury

Indiquer le nom (et le cas échéant, le pseudonyme) des personnes susceptibles d'avoir eu directement connaissance de ces activités.

SUAREZ Francois Chemin Malpere 11000 Lavalette. C.C. 46232 C.V.R. 180482

RUBIO Francis rue J. Moulin Villemoustoussou. C.C. 45955 C.V.R. 180471

Galindo José 20 rue du Palais 11000 Carcassonne C.C. 47626 C.V.R. 188521

La présente attestation est établie pour valoir et servir ce que de droit.

Fait à Chalabre le 24 Juillet 1982

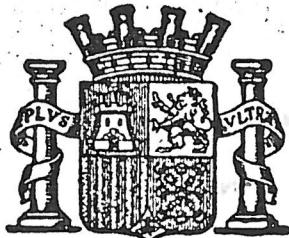
signature
L. Maury

SANCTIONS PENALES

Il est rappelé que, en application de l'article 161 du code pénal, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 600 Frs à 8 000 Frs ou de l'une de ces deux peines seulement, sans préjudice de l'application, le cas échéant, des peines plus fortes prévues par le code et les lois spéciales, quiconque :

- (1) aura établi sciemment une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- (2) aura falsifié ou modifié d'une façon quelconque une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- (3) aura sciemment fait usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

DIARIO OFICIAL DEL MINISTERIO DE DEFENSA NACIONAL



Año LI - Número 126

Barcelona 26 de Mayo de 1938

Tomo II .. Página 683

PARTE OFICIAL

ORDENES

SECRETARIA GENERAL RECLUTAMIENTO

Núm. 8.990

Circular. Exmo. Sr.: Por haber cumplido los requisitos establecidos en la orden circular de 10 de noviembre último (D. O. núm. 272, página 242, columna tercera y página siguiente), se ha resuelto que Enrique Tomás Pascual, del reemplazo de 1931, perteneciente al C. R. I. M. núm. 11, quede movilizado en la industria de guerra en que presta sus servicios, por ser en ella necesario e insustituible.

El C. R. I. M. núm. 11 hará las oportunas anotaciones en la documentación del mencionado individuo.

Caso de que hubiera de cesar en la industria de guerra a que está actualmente afecto, deberá efectuar su inmediata incorporación al C. R. I. M. indicado, para su destino a Cuerpo.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 20 de mayo de 1938.

ZUGAZAGOITIA

Señor...

Núm. 8.991

Circular. Exmo. Sr.: Por haber cumplido los requisitos establecidos en la orden circular de 10 de noviembre último (D. O. núm. 272, página 242, columna tercera y página siguiente), se ha resuelto que los obreros Leandro Anda Galarza y José Rodríguez García, ambos del reemplazo de 1940, queden movilizados en la industria de guerra en que prestan sus servicios, por ser en ella necesarios e insustituibles.

El C. R. I. M. núm. 16 hará las oportunas anotaciones en la documentación de los mencionados individuos.

Caso de que alguno de ellos hubiere de cesar en la industria de guerra a que está actualmente afec-

to, deberá efectuar su inmediata incorporación al C. R. I. M. indicado, para su destino a Cuerpo.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 20 de mayo de 1938.

ZUGAZAGOITIA

Señor...

Núm. 8.992

Circular. Exmo. Sr.: Por haber cumplido los requisitos establecidos en la orden circular de 10 de noviembre último (D. O. núm. 272, página 242, columna tercera y página siguiente), se ha resuelto que los obreros Javier Codina Baxarias, del reemplazo de 1931 y Pedro Esteve Noya, del reemplazo de 1932, queden movilizados en la industria de guerra en que prestan sus servicios, por ser en ella necesarios e insustituibles.

El C. R. I. M. núm. 16 hará las oportunas anotaciones en la documentación de los mencionados individuos.

Caso de que alguno de ellos hubiere de cesar en la industria de guerra a que está actualmente afecto, deberá efectuar su inmediata incorporación al C. R. I. M. indicado, para su destino a Cuerpo.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 20 de mayo de 1938.

ZUGAZAGOITIA

Señor...

Núm. 8.993

Circular. Exmo. Sr.: Por haber cumplido los requisitos establecidos en la orden circular de 10 de noviembre último (D. O. núm. 272, página 242, columna tercera y página siguiente), se ha resuelto que el obrero Francisco Oller Fábregas, del reemplazo de 1929, quede movilizado en la industria de guerra en que presta sus servicios, por ser en ella necesario e insustituible.

El C. R. I. M. núm. 16 hará las oportunas anotaciones en la documentación del mencionado individuo.

Caso de que hubiera de cesar en la industria de guerra a que está ac-

tualmente afecto, deberá efectuar su inmediata incorporación al C. R. I. M. indicado; para su destino a Cuerpo.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 20 de mayo de 1938.

ZUGAZAGOITIA

Señor...

Núm. 8.994

Circular. Exmo. Sr.: Por haber cumplido los requisitos establecidos en la orden circular de 10 de noviembre último (D. O. núm. 272, página 242, columna tercera y página siguiente), se ha resuelto que el obrero Emilio Ter Sumoy, del reemplazo de 1933, quede movilizado en la industria de guerra en que presta sus servicios, por ser en ella necesario e insustituible.

El C. R. I. M. núm. 16 hará las oportunas anotaciones en la documentación del mencionado individuo.

Caso de que hubiera de cesar en la industria de guerra a que está actualmente afecto, deberá efectuar su inmediata incorporación al C. R. I. M. indicado, para su destino a Cuerpo.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 20 de mayo de 1938.

ZUGAZAGOITIA

Señor...

EJERCITO DE TIERRA

SUBSECRETARIA

CONCURSOS

Núm. 8.995

Circular. Exmo. Sr.: Para dar cumplimiento a lo dispuesto en los artículos primero y segundo de la orden circular número 8.708, de 17 del actual (D. O. núm. 122), relativa a la reorganización de la Educación Premilitar, todos aquellos doctores o licenciados en Medicina y Cirugía - civiles o militares - que deseen to-

nar parte en el concurso que se celebra para designar los miembros del Comité Central y Comités provinciales correspondientes a dicha especialidad, lo solicitarán mediante instancia dirigida al Ministro de Defensa Nacional. Las instancias deben tener entrada en el Ministerio antes de las veinticuatro horas de la 13 de junio próximo y en ellas deberán hacerse constar todos cuantos antecedentes y justificantes sean necesarios para acreditar los méritos que aleguen. Podrán presentarse todos los doctores o licenciados en Medicina y Cirugía que lo deseen y como méritos para la elección se tendrán en cuenta los siguientes:

- Conocimientos y trabajos que guarden relación con la educación física y demás aspectos de la educación premilitar.
- Haber quedado inválido como consecuencia de hechos derivados de la actual contienda.
- Ser inútil para la lucha en los entes.
- Haber prestado servicios meritorios a la República, en especial desde el comienzo de la guerra.

A las instancias deberá unirse también la documentación que le acreciente en forma indubitable como autor o licenciado y el aval sindical o político que garantice su afecto al Régimen.

Los designados como consecuencia este concurso quedarán adscritos al Ministerio de Defensa Nacional (Subsecretaría del Ejército de Tierra) y actualmente militares continuando con el sueldo y empleo que tienen y los civiles quedarán asimilados a mayor médico para todos efectos administrativos, en tanto ocupen el cargo para el que sean designados.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 23 de mayo de 1938.

P. D.,
A. CORDÓN

Núm. 8.996

Circular. Excmo. Sr.: Para dar cumplimiento a lo dispuesto en los artículos primero y segundo de la circular núm. 8.708, de 17 del mes (D. O. núm. 122), relativa a la reorganización de la Educación militar, todos los jefes y oficiales que deseen tomar parte en los cursos, que se celebren para la obtención del vocal militar del Comité Central y de los presidentes de los Comités provinciales, lo solicitarán mediante instancia dirigida al Ministro de Defensa Nacional. Las instancias deberán tener entrada en el Ministerio antes de las veinticuatro horas del día 14 de junio próximo y en ellas deberán hacerse constar cuantos antecedentes y justifi-

cantes sean necesarios para acreditar los méritos alegados.

Como méritos para la elección se tendrán en cuenta:

- Conocimientos y trabajos que guarden relación con la instrucción militar y la educación física.
- Haber quedado inválido como consecuencia de hechos derivados de la actual contienda.
- Haber prestado servicios meritorios a la República, en especial desde el comienzo de la guerra.

Las instancias se cursarán por conducto reglamentario debidamente informadas, debiendo los jefes respectivos darles la tramitación de urgencia que el plazo señalado requiere.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 24 de mayo de 1938.

P. D.,
A. CORDÓN

EMPLEOS EN CAMPAÑA

Núm. 8.997

Circular. Excmo. Sr.: He resuelto a propuesta de la Escuela Popular de Guerra, promover al empleo de tenientes en campaña del Arma de INFANTERIA, a los 4 alumnos de la misma que figuran en la relación que se inserta a continuación, todos los cuales han terminado con aprovechamiento sus estudios y prácticas en dicho Centro de enseñanza. Disfrutarán en el empleo que se les confiere la antigüedad de 12 de abril pasado, con efectos administrativos a partir de la revista de Comisario del mes actual, pasando a ocupar el destino que a cada uno se le señala, al que deberán incorporarse con la máxima urgencia.

plo que se le confiere la antigüedad de 10 del mes actual, con efectos administrativos a partir de la revista de Comisario del próximo junio, pasando destinado al C. O. P. A. número 2.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 23 de mayo de 1938.

P. D.,
A. CORDÓN

Núm. 8.998

Circular. Excmo. Sr.: He resuelto a propuesta de la Escuela Popular de Guerra, promover al empleo de tenientes en campaña del Arma de INGENIEROS, a los cuarenta y un alumnos de la misma (veintitrés de la especialidad de Transmisiones y dieciocho de la de Zapadores), que figuran en la relación que se inserta a continuación, que comienza con don José Xufre Nones y termina con don Cándido Medina Orellana, todos los cuales han terminado con aprovechamiento sus estudios y prácticas en la citada Escuela. Disfrutarán en el empleo que se les confiere, la antigüedad de 8 del actual, con efectos administrativos de la revista de Comisario del próximo junio, pasando a ocupar el destino que a cada uno se le señala, al que deberán incorporarse con la máxima urgencia.

Lo comunico a V. E. para su conocimiento y cumplimiento. Barcelona, 23 de mayo de 1938.

P. D.,
A. CORDÓN

Senor...

RELACIÓN QUE SE CITA

ESPECIALIDAD DE TRANSMISIONES

Al Cuadro Eventual del Ejército del Este

- D. José Xufre Nones.
- D. Antonio Martín Medina.
- D. Vicente Bernal Hervás.
- D. Federico Alonso Casadey.
- D. Amador Córdoba Castro.
- D. Francisco Moner Millá.
- D. Lucrecio Robles Cánovas.
- D. Oscar López Martínez.
- D. Rafael Luis Manzano.
- D. Julio Sacristán de Blas.
- D. Carmelo Ibáñez Delgado.
- D. José Guiarao Zubimendi.
- D. Ricardo Zaldívar Presmanes.
- D. Joaquín Buisán Vidal.
- D. Antonio Guerrero Roque
- D. José Milá Pujadas.
- D. Andrés Gil de Frutos.
- D. Manuel Izquierdo Puentes.
- D. Pedro Santiago Perpinyá.
- D. Angel Fuentefría Pérez.

Al Cuadro Eventual de la Agrupación Autónoma del Ebro

- D. Tomás Tónico García.
- D. Juan Basols Jalaver.
- D. Luis González Bruñuel.

Service Départemental de

NOM : IBANEZ NUERO Prénoms : CARMELO
(En lettres majuscules) (Souligner le prénom usuel)

Date de naissance : 20- AOUT 1919 (joindre une fiche individuelle d'Etat Civil)

Lieu de naissance : Q PICON-CIVADA REAL-Espagne

Profession : Platero Nationalité : Espagnole

(Éventuellement, date de naturalisation) : (joindre copie du décret)

Résidence actuelle : Commune : 95870 BEZONS
Rue : 8 MAI 1945 n° 2
Département : VAL-D'OISE (95)

Direction régionale du Recrutement et de la Statistique ou Bureau de recrutement dont vous dépendez :

Classe { de recrutement : N° matricule :
de mobilisation :

Date(s) de mobilisation ou d'engagement (1) Date(s) de démobilisation :

Grade : N° d'immatriculation :

Décorations : Croix de guerre, ordre n°

COLONNE
réservée
à la vérification

TITRE I. — MILITAIRES DES ARMÉES DE TERRE, DE MER ET DE L'AIR

A. - SERVICES MILITAIRES

TABLEAU ET QUESTIONS COMMUNES AUX TROIS ARMÉES

UNITÉS (2) (ou Bâtiments) d'affectation ex. : 117 ^e RI - 1 ^{er} B ^{om} — 4 ^e C ^{lo} (a)	PÉRIODE D'AFFECTATION dans chaque unité (ou sur chaque bâtiment) (a)	DURÉE DE PRÉSENCE EFFECTIVE dans chaque unité (ou sur chaque bâtiment) (a)
du.....	au.....	du..... au.....

(a) Pour les opérations d'Indochine, entre le 9 mars 1945 et le 18 septembre 1945 seulement, indiquer : durée du séjour dans la brousse, avec quelle unité : parachutage (avec unité combattante ou en mission spéciale).

- Pour le personnel navigant préciser le nombre de missions de guerre :

B. - BLESSURE ET MALADIE

Blessé le à
(Unité et lieu)

par Malade le :
(Cause de la blessure)

Evacué du au à
(Unité) (Lieu)

C. - PRISONNIERS DE GUERRE

Date et lieu de la capture, le à

Avec quelle unité ou isolé oui ou non

Camps successifs (indiquer ici le numéro des camps).

..... du au

..... du au

Evasion réussie le au départ de

Camp et lieu :

Avez-vous obtenu la médaille des évadés : oui ou non (N° du Journal Officiel)

Rapatrié le : Motif :

N° Matricule de prisonnier de guerre

(1) Biffer la mention inutile. — (2) Préciser, en toutes lettres, la désignation des unités.

TITRE II. — MEMBRES DE LA RÉSISTANCE

A. - SERVICES DANS LA RÉSISTANCE

COLONNE
réservée
à la vérification

Relation sommaire des différentes activités exercées dans la résistance.

INDIQUER avec lieux et dates :

- a) Les formations ou réseaux auxquels vous avez appartenu (1).
- b) Le nom des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C.) qui vous ont contacté, nommé ou désigné à vos grades et fonctions, commandé (1).
- c) Les actions contre l'ennemi auxquelles vous avez participé ; les responsabilités assurées ou les services rendus.
- d) Numéro d'immatriculation et pseudo dans chaque formation (1).
- e) Les départements dans lesquels ont été accomplis les principaux actes de résistance.

*5e BRIGADE de GUERRILLERS Exploitants (FFI)
Département de l'Aude (1)*

B. - INTERNEMENT OU DÉPORTATION

1^o Date et lieu d'arrestation : Lieux successifs d'internement :

..... du au
..... du au

Etes-vous titulaire : { de la carte d'interné Résistant ou Politique ? oui ou non (2)
de la carte de Déporté Résistant ou Politique ? oui ou non

TITRE III. — MARINS DU COMMERCE OU DE LA PÊCHE

Etes-vous inscrit maritime oui ou non.

Dans l'affirmative, indiquez : N° matrioule : quartier :

A. - MARINS MARCHANDS DE LA FRANCE COMBATTANTE

Sur quels bâtiments avez-vous embarqué entre le 16 juin 1940 et le 1^{er} août 1943 :

..... du au
..... du au

B. - MARINS DU COMMERCE OU DE LA PÊCHE

Sur quels bâtiments avez-vous embarqué à partir du 3 septembre 1939 :

..... du au
..... du au

Sur quelles unités de pêche armées en 2^e et 3^e zones avez-vous navigué :

Bâtiment (n° et port d'immatriculation) : du au
..... du au

C. - STATIONS DE PILOTAGE

1^o) Avez-vous été inscrit au rôle d'une station de pilotage, oui ou non,

Laquelle : du au

2^o) Avez-vous été inscrit au rôle d'un remorqueur ou d'un engin de port oui ou non,

Lequel : Port : du au

TITRE IV. — SERVICES DE GUERRE ANTÉRIEURS AU 3 SEPTEMBRE 1939

Avant le 2 août 1914 :

Entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918 { Armée (Terre, Mer, Air) : Unités :
..... du au
..... du au

Services dans les Armées alliées oui ou non Unité :

Après le 11 novembre 1918 (T.O.E.) :

Carte du Combattant n° : délivrée par le

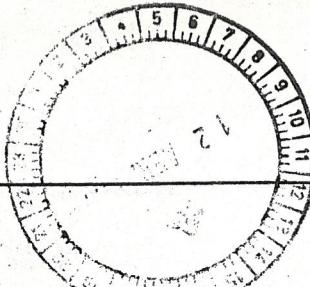
Fait à *BEZONS*, le *29-12-1982*

Je, soussigné, certifie sur l'honneur l'exactitude de mes réponses aux questions ci-dessus.

Signature :

(1) Joindre toutes pièces justificatives : copie certifiée conforme de l'attestation P. 2 - P. 1, du certificat F.F.I. ou R.I.F. ou un rapport motivé du liquidateur responsable de l'organisme au compte duquel l'intéressé a travaillé ou deux témoignages circonstanciés établis par des personnes notoirement connues pour leur action dans la Résistance, étant précisé que ces témoignages sont certifiés sur l'honneur et qu'ils engagent la responsabilité de leurs signataires dans les conditions prévues par l'article 366 du Code pénal et s'il y a lieu un rapport détaillé de votre activité.

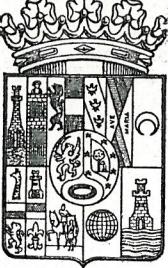
(2) Biffer les mentions inutiles et joindre, éventuellement, copie de la carte.



BOLETIN OFICIAL

DE LA PROVINCIA DE MADRID

Depósito Legal M-2-1958

**ENCIA IMPORTANTE**

los señores Alcaldes y Secretarios fin, dispondrán que se deje un de costumbre, donde permanecerá l recibo del siguiente.

TALLERES: Calle del Doctor Cas-
drid - 9. Teléfs.: Administración,
273 38 36. Apartado 937. — Horas
y media de la mañana a dos.
Para el público: de nueve a dos.

PRECIOS DE SUSCRIPCION

Trimestre, 525 pesetas; semestre, 1.050, y un año, 2.100

Suscripciones y venta de ejemplares, en la Administración
del BOLETÍN OFICIAL, calle del Doctor Castelo, 60, Madrid-9.
Fuera de esta Capital, directamente por medio de carta a la
Administración, con inclusión del importe por giro postal,
Gastos de Correos y giros por cuenta del suscriptor.

TARIFA DE INSERCIÓNES

Anuncios, línea o fracción, noventa pesetas.

Las líneas se miden por el total del espacio que ocupe el anuncio.
Los anunciantes vienen obligados al pago del impuesto del timbre.

PRECIO DEL EJEMPLAR: 7 PESETAS

La Biblioteca Provincial y su servicio de Hemeroteca per-
miten abiertos al público desde las diez a las trece horas, todos
los días laborables, en Miguel Angel, 25, segunda planta.

electoral de Madrid

Piñal, Licenciado en
de la Audiencia Te-
tal, Secretario de la
vincial de Madrid.

gún resulta del acta
Junta Electoral Pro-
n sesión pública ce-
abril de 1977, dada
Secretario para su
de las reclamaciones
a inclusiones, exclu-
de errores en el Cen-
sidentes mayores de
de familia, mujeres
de dieciocho, diecio-
de edad, cuya recti-
a por la Presidencia
cha 20 de diciembre
e dichas reclamacio-
nes aportadas y de
por las respectivas
Zona (excluidas Ma-
más de 50.000 habi-
siguientes acuerdos:

ETE**DESESTIMADAS**

-Sección única

Rafael.
Beatriz Juana.
ta.
a, José.
ti, Francisco Javier.
cente.
aquín.
e K.
cepción.
Luis.
, Luisa Manuela.
uis.
Magdalena.
M. Angeles.

DEL REY

ESTIMADAS
único

Montes, Celestino
Cabaña, José Luis.
Baldomero.

Sección

- 7.º C. F.—Segura Padilla, Felipe.
- 9.º M. C.—Mollons Benito, Carmen.
- 11.º C. F.—Alvarez Alcón, Ulpiano.
- 13.º R.—Toro García, Manuel.

RECTIFICACION DE ERRORES ESTIMADAS

Distrito único

Sección

- 2.º Lamo Colina, Roberto Pedro.
Dice: Alberto, Las Viñas, 3.—Debe decir: Roberto Pedro, las Viñas, 8.
- 3.º Castejón Alonso, María.
Dice: calle de la Hoz, 3.—Debe decir: Carretera de Loeches, 33.
- 3.º Collado Castilla, Aurelio.
Dice: calle de la Hoz, 3.—Debe decir: Carretera de Loeches, 33.
- 7.º Pera Vidaller, Isabel.
Dice: Villader.—Debe decir: Vi-
daller.

INCLUSIONES DENEGADAS

Distrito único

Sección

- 1.º Campon Pacheco, Felisa.
- 1.º García Barcala, Juan.
- 1.º Guardado Nolasco, Fernando.
- 1.º Hernández Rivera, Eugenio.
- 1.º Martínez Merino, Carlos.
- 1.º Martínez de la Paz, Manuela.
- 1.º Vizcaíno Dios, Mariano.
- 2.º García Imbernon, Encarnación.
- 2.º Lucas del Toro, Pascual.
- 4.º Fabrique Méndez, Azucena.
- 4.º Marchesi Pineda, Francisco.
- 4.º Moraleja de la Torre, Marianna.
- 4.º Román Rodríguez, José.
- 7.º Delgado Pozo, Carlos.
- 9.º Centeno Quino, Jertrudis.
- 9.º Centeno Quino, María.
- 9.º Frutos Gustin, Vicente.
- 9.º Rodríguez Centeno, Francisco.
- 13.º Gutiérrez-Manchón Torrejón, Ra-
fael.
- 13.º Serna Gómez, Rosa María de la.

EXCLUSIONES ESTIMADAS

Sección

- 13.º Piret, León.
- 13.º Urosa, Francisca.

ARROYOMOLINOS**INCLUSIONES DENEGADAS**

Distrito único.—Sección única

Mañana, solemnidad de VIERNES SANTO, no se publicará este periódico.

BOADILLA DEL MONTE**INCLUSIONES ESTIMADAS**

Distrito único

Sección

- 1.º M. C.—Altava Fabra, Teresa.
- 1.º C. F.—Camarero Simón, José Ig-
nacio.
- 1.º C. F.—Cuadrillero Correa, Mo-
desto.
- 1.º M. C.—Cuesta Roda, Luisa.
- 1.º C. F.—Durante Guijarro, Julio
Francisco.
- 1.º M. C.—Jiménez Sánchez, Josefa.
- 1.º M. C.—González Botello, María
Jesús.
- 1.º C. F.—Martínez Cameno, León.
- 5.º M. C.—D'Atri Remedi, Adriana
Carmen.
- 5.º C. F.—Echarri García, Alberto.
- 5.º C. F.—García Sánchez, Miguel.
- 5.º M. C.—Lamiel Puerto, Liria.

BOALO (EL)**INCLUSIONES ESTIMADAS**

Distrito único.—Sección única

- C. F.—Buenaventura Pujante, Concepción.
- C. F.—Ibáñez Delgado, Carmelo.
- C. F.—Urtaza Lamas, Eugenio.

INCLUSIONES DENEGADAS

Distrito único.—Sección única

- Carrasco Miguel, Serapio.
- López Berdeal, M. Luz Divina.

BUITRAGO DEL LOZOYA**INCLUSIONES ESTIMADAS**

Distrito único.—Sección única

- M. C.—Maellas González, M. del Ro-
sario.

LA CABRERA**INCLUSIONES ESTIMADAS**

Distrito único.—Sección única

CAMARMA DE ESTERUELAS**INCLUSIONES ESTIMADAS**

Distrito único.—Sección única

- M. C.—Ambite Cafete, Francisca.
- C. F.—García García, Pedro.

CENICIENTOS**INCLUSIONES ESTIMADAS**

Distrito único.—Sección primera

- C. F.—Abad Gil, Enrique.
- C. F.—Díaz Linaza, Antonio.
- C. F.—Linaza Fermosel, Juan.
- M. C.—Mesa Serrano, Julia.
- M. C.—Sánchez Vedia, María Isabel.
- R.—Zurdo Fernández, María C.

CERCEDILLA**INCLUSIONES ESTIMADAS**

Distrito único.—Sección primera

- R.—Iglesia Valera, Elena de la.
- R.—Sánchez Ayuso, María Isabel.

INCLUSIONES DESESTIMADAS

Distrito único.—Sección primera

- Díaz Malbastre, Amador.
- González Romo, Francisco.
- González Romo, José María.
- González Romo, Juan Manuel.
- Romo Ortiz, Marcelina.
- Rubio Jiménez, Manuela Isabel.

Sección segunda

- Alvarez del Caso, Pablo.
- Fernández Guerrero, Manuel Luis.
- Fuentes Sánchez, Carmen.
- Mosteyrin Hernández, María del Sol de.

CIEMPOZUELOS**INCLUSIONES ESTIMADAS**

Distrito primero.—Sección única

- C. F.—Anguita Medina, Miguel.
- M. C.—Araque Jiménez, Encarnación.
- R.—Mejía Cruzado, María Pilar.
- C. F.—Melgar Maroto, Joaquín.
- R.—Melgar Sánchez, Pedro Joaquín.
- M. C.—Muñoz Vázquez, Benedicta.
- C. F.—Polo Martín, Timotea.
- C. F.—Ruiz Ballesteros, Manuel.
- M. C.—Sánchez Pascual, Valentina.

Distrito tercero.—Sección única

- C. F.—Delgado Ortiz, Cruz Antonio.
- R.—García Vical, María.
- R.—Montoya Samaniego, María Juana.
- R.—Sánchez Pascual, Petra.
- R.—Torres García, Sacramentos.

MINISTERIO DE JUSTICIA
Registros Civiles



Serie BL N° 828570

CERTIFICACION EN EXTRACTO DE INSCRIPCION DE NACIMIENTO

Sección I.
Tomo 14
Pág. _____
Folio (1) 4

Esta certificación en extracto sólo da fe del hecho del nacimiento, de su fecha y lugar y del sexo del inscrito (Reglamento del Registro Civil de 14 de noviembre de 1958, art. 29).

Registro Civil de Picón
Provincia de Cuadros - Rebolledo
D. Germelio Fernández y Delgado
hijo de Baldomero y de Ambraro
(Nombre) (Nombre)
nació en Villa
el día dieciocho de Agosto
(En letra) de mil novecientos dieciocho (En letra)
NOTA - Expedida al nro efecto
de oficina civil del Documento Mu-
cional de Tolosa Oliva -

(Sello del Registro Civil)

CERTIFICA: Según consta de la página registral reseñada al margen, el Juez
de Paz D. Germelio Fernández y Ambraro
Picón, a 19 de Julio de 1979
(En los Juzgados de Paz, firmarán el Juez y el Secretario)

Importe de la certificación:

Tarifa Tributaria, n.º 32 (en pólizas).....	5,00	ptas.
Tasas (Decreto de 18-6-59, art. 4, y artículo 37, tarifa 1.ª).....	27,00	»
Busca (art. 40, tarifa 1.ª) (3).....	—	»
Urgencia (art. 41, tarifa 1.ª) (4).....	—	»
Impreso (5).....	33,00	»
TOTAL	—	»

(1) Se consignará el folio y no la página, si se certifica de libros ajustados al modelo anterior a la Ley vigente del Registro Civil; en otro caso, se consignará sólo la página.

(2) Se inutilizará con una raya de tinta el espacio sobrante.

(3) CINCO PESETAS por cada periodo de busca de tres años, quedando exento el primer periodo de tres años.

(4) CINCO PESETAS cuando se despache dentro de las veinticuatro horas.

(5) Modelo oficial, de acuerdo con la Orden de 24 de diciembre de 1958.

MINISTERIO DE JUSTICIA
Registros Civiles



Serie BT N° 553432

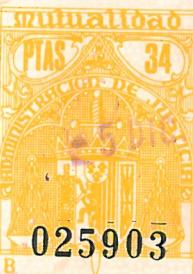
CERTIFICACION EN EXTRACTO DE INSCRIPCION DE NACIMIENTO

Sección I.^a
Tomo 14 -----
Pág. 4 -----
Folio (1) 4 -----

Registro Civil de **PICÓN**
Provincia de **CÁDIZ**
D. **CARMELO IBÁÑEZ Y DELGADO** -----
(Nombre y dos apellidos del nacido)
hijo de **Basilio** ----- y de **Amparo** -----
(Nombre) (Nombre)
nació en esta Villa -----
el día **diecinueve** ----- de **Agosto** -----
(En letra)
de **mil novecientos diecinueve** -----
(En letra)

(Para notas y otras indicaciones) (2)

Esta certificación en extracto sólo da fe del hecho del nacimiento, de su fecha y lugar y del sexo del inscrito (Reglamento del Registro Civil de 14 de noviembre de 1958, art. 29).



CERTIFICA: Según consta de la página registral reseñada al margen, el **Sr. Juez**
de Paz **D. Agapito Ibáñez y Ormeño**

PÍCON, a **7** de **Diciembre** de **1984**.
(En los Juzgados de Paz, firmarán el Juez y el Secretario)

Ibáñez **Per**

Importe de la certificación:

Tarifa Tributaria, n.º 32 (en pólizas)....	ptas.
Tasas (Decreto de 18-6-59, art. 4º y artículo 37, tarifa 1.a).....	»
Busca (art. 40, tarifa 1.a) (3).....	»
Urgencia (art. 41, tarifa 1.a) (4).....	»
Impreso (5).....	»
TOTAL.....	

(1) Se consignará el folio y no la página, si se certifica de libros ajustados al modelo anterior a la Ley vigente del Registro Civil; en otro caso, se consignará sólo la página.

(2) Se inutilizará con una raya de tinta el espacio sobrante.

(3) CINCO PESETAS por cada periodo de busca de tres años, quedando exento el primer periodo de tres años.

(4) CINCO PESETAS cuando se despache dentro de las veinticuatro horas.

(5) Modelo oficial, de acuerdo con la Orden de 24 de diciembre de 1958.